

# CADASTRE NAPOLEONIEN



## RECHERCHE D'ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

-38-

Il s'agit d'un **document fiscal**, mis en place par Napoléon 1<sup>er</sup> (loi du 15 septembre 1807), afin de permettre le calcul de l'impôt sur les terres et les bâtiments. En Isère, il a été réalisé entre 1808 et 1838.

Le cadastre conservé aux Archives départementales a été versé par l'administration fiscale. Chaque commune en conserve en théorie un exemplaire.

Le cadastre napoléonien est **remplacé par le cadastre dit rénové**, dont les travaux s'étendent de 1930 à 1974 en Isère. Les Archives départementales ne disposent ni des tables de concordance entre les deux cadastres ni des plans du cadastre rénové.

**Le cadastre permet :**

- de connaître la superficie et la valeur des terrains ainsi que leur évolution au gré des mutations ;
- de dresser l'historique d'un terrain ou d'un bâtiment et la liste de ses propriétaires successifs.

**Attention !**

- Le cadastre **n'est pas une preuve de propriété**. C'est uniquement l'acte notarié qui fait foi.
- **Les droits de passage ou servitudes n'y sont jamais portés.**
- Les plans n'ont pas été modifiés depuis leur création : on n'y trouve aucune mention de l'évolution des terrains (divisions, regroupements de parcelles...).

# Présentation générale

## Le cadastre se compose de plans et de registres

### > Les plans

Le territoire de chaque commune est divisé en sections, en nombre variable en fonction de l'étendue de la commune. Chaque section se voit attribuer une lettre : A, B, C...

Pour chaque commune, on trouve 2 types de plans :

LE TABLEAU D'ASSEMBLAGE.

Il s'agit d'une feuille représentant l'ensemble des sections.

LES SECTIONS.

Chaque section fait l'objet d'une feuille de plan où sont détaillées les parcelles.

Les parcelles sont numérotées. Lorsque la section est trop étendue pour être bien représentée, elle est divisée en plusieurs feuilles (A1, A2, A3...).

Nb /

- ↪ les échelles sont différentes selon la superficie à représenter ;
- ↪ les bâtiments sont en rose ;
- ↪ les grandes routes et les chemins publics sont marqués par des lignes pleines ;
- ↪ les cours d'eau sont représentés fidèlement ;
- ↪ une boussole ou une rose des vents indique l'orientation de la carte.

### > Les registres

Ils contiennent l'historique des parcelles.

Pour chaque commune, on trouve 2 types de registres :

L'ÉTAT DE SECTION ou TABLEAU INDICATIF DES PROPRIÉTAIRES ET DES PROPRIÉTÉS.

Il s'agit de la légende du plan au moment de sa réalisation.

Section par section, dans l'ordre numérique des parcelles, on trouve :

- ↪ la nature de la parcelle ;
- ↪ sa superficie ;
- ↪ le nom du propriétaire lorsque le plan a été tracé ;
- ↪ le classement du terrain (de 1 à 10, il donne une valeur du bien : un terrain classé 1 est considéré de premier ordre) ;
- ↪ le revenu du terrain (donné en francs, il permet de calculer la contribution foncière de l'individu).

LES MATRICES.

Elles regroupent les comptes des propriétaires fonciers et permettent de retracer les mutations de propriétés. La clé d'accès est le nom du propriétaire de la parcelle recherchée.

Pour chaque compte on y trouve :

- ↪ le nom du propriétaire du bien et les références (n° de folio) renvoyant aux folios de ses prédécesseurs et successeurs ;
- ↪ le numéro de section et de parcelle de chaque propriété ;
- ↪ la dénomination des terrains, leur nature et superficie ;
- ↪ le classement des terrains ;
- ↪ le revenu des biens.

Nb / L'année de mutation indiquée dans les matrices est celle de la déclaration aux impôts. Le changement réel de propriétaire a généralement lieu environ 2 ans avant cette date.

# Recherche, mode d'emploi

Il existe des fiches par commune qui détaillent les cotes des plans et des registres à consulter. Elles sont disponibles en salle des inventaires et sur notre site Internet [www.archives-isere.fr](http://www.archives-isere.fr) (Fonds d'archives et instruments de recherche / Archives de 1800 à nos jours / Finances, cadastres).

## 1. Recherche d'origine de propriété sans aucune information de départ

› Consulter les plans

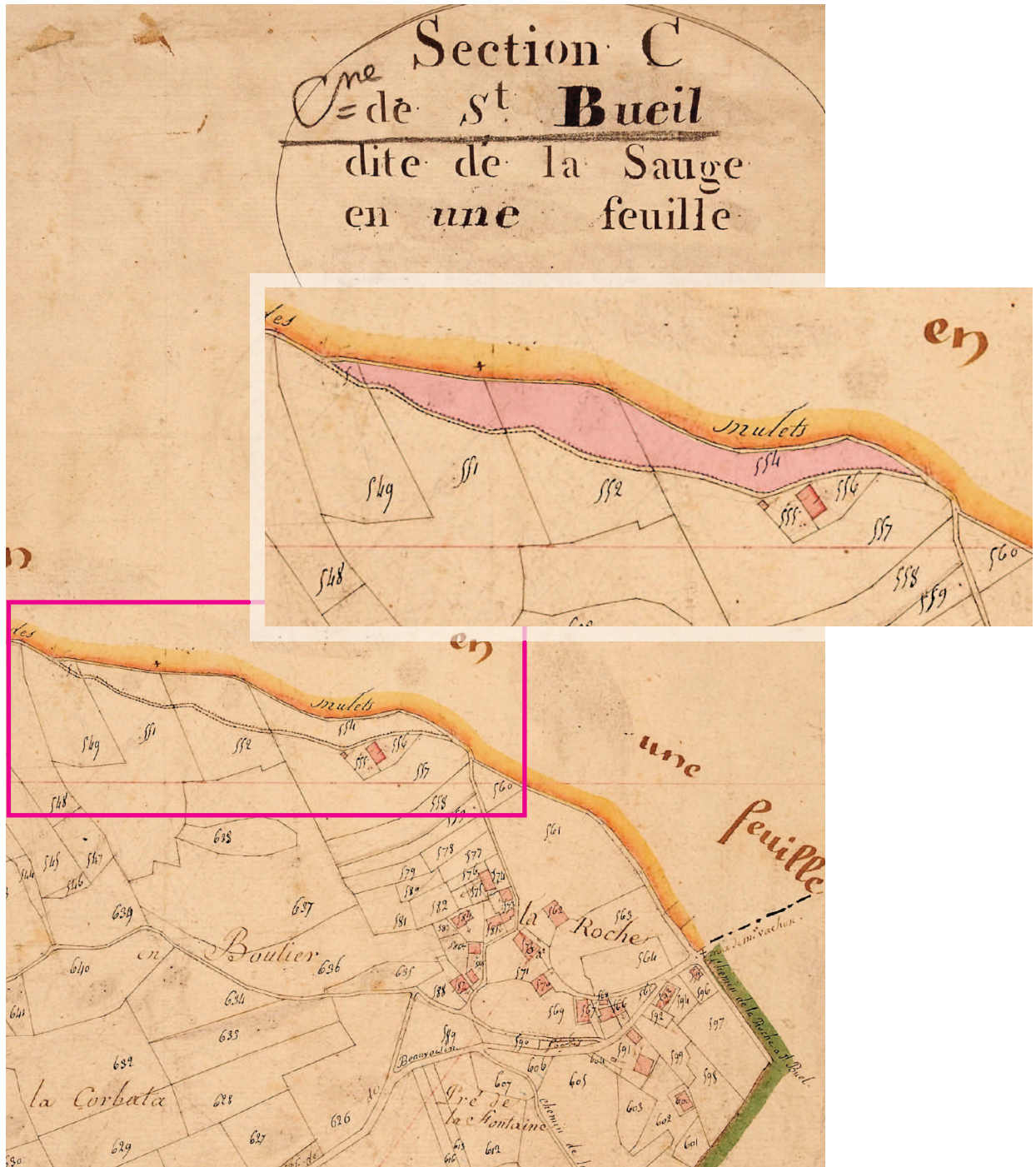
a \ TABLEAU D'ASSEMBLAGE : repérer la section où se trouve la parcelle (lettre et éventuellement n° de feuille).



Tableau d'assemblage – Commune de Saint-Bueil

b \ PLAN DE LA SECTION : repérer la parcelle et relever son n°.

Exemple : section C, parcelle n°554.



> Consulter les registres

- a \ ÉTAT DE SECTION : le registre est divisé en plusieurs parties selon les sections du plan (A, B, C, ...).
- > Se reporter à la section recherchée.
  - > À l'intérieur de cette section, les parcelles sont listées dans l'ordre numérique.
- Se reporter au n° de la parcelle relevé sur le plan et noter le nom du propriétaire.

NOM, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires.	N.º du PLAN.	CANTONS, TRIAGES ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES EN MESURES métriques.			CLASSEMENT.	REVENU.		NOMER D'OUVERTURE IMPOSSIBLE
				arp. ou liect.	per. ou ares.	met ou cent.		francs.	cent.	
Judimard Jacques	548	Corcier sous Cormondant	Bois	40	60		3	1	62	
Leves Camoz Claude	549		Bois	36	90		3	1	48	
Osareton Nicolas Le J.	551		Bois	91	60		2 3	4	58	
Chameton Jean	552		Chemin	41	40	1/2	2/3 2	4	37	
Jayet Pierre	554		Bois	24	50		3		98	
Jayet id	555		Bois	"	"			1	50	
Jayet id	555		Jardin	05	20		1	1	69	
Jayet id	556		Jardin	04	30		3		68	
Jayet id	557		Bois	59	40	1/2	2/3 2	8	62	

Exemple : si dans la section C, la parcelle retenue porte le n° 554, alors ses coordonnées sont C 554. Cette parcelle est un taillis, son propriétaire est Pierre Jayet.

- b \ MATRICE : il existe différentes générations de matrices, consulter en premier lieu la plus ancienne.
- > Les matrices comportent des tables alphabétiques de propriétaires en début ou en fin de registre. Repérer le nom du propriétaire en prenant garde aux homonymes dans ces tables.
  - > Relever le n° de folio indiqué (c'est-à-dire le n° de la feuille).

Voir exemple page suivante.

NUMÉROS de l'ancienne matrice.	NUMÉROS DE LA PAGE de la nouvelle matrice.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES, des PROPRIÉTAIRES.	CONTENANCES.			REVENUS.	
			Arp.	Perc.	Mèt.	Francs.	C.
<del>121</del>		<del>Guimard Jacques</del>	<del>Garcin</del>	<del>Jouret</del>			<del>181</del>
<del>122</del>		<del>Guillaume fils d'ant</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>186</del>
<del>117</del>		<del>Guimard Jacques</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>189</del>
<del>119</del>		<del>Gourin Sottus Jean</del>	<del>Ga</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>ca</del>	<del>192</del>
80		Gallin Elisabeth					
128		Gallin ant. <sup>e</sup> au Domard					
130		Gallin pierre					
131		Gallin marie					
132		Gallin Jaques					
133		Gallin Claud. des Gurgamides					
134		Gallin frandac J <sup>h</sup> fils de geoffroy					
135		Gallin frandac Claud. fils de geoffroy.					
136		Gallin frandac J <sup>h</sup> les 2 <sup>e</sup>					
137		Gallin Martes George					
138		Jacquin H <sup>e</sup>					
138		Garcin Jorras Jussouin L. h <sup>e</sup>					39
138		Gouin charle					
132		Garon Claude					
212		Gallen antoine					
173		Juguet pierre					
174		Jubouin Perrou J <sup>h</sup> a miribel					
176		Jubouin peron maure					
178		Jacquin J <sup>h</sup> au domard					
170		Jay Gypard La J <sup>e</sup>					
177		Jayet pierre					

Exemple : pour Pierre Jayet, il s'agit du folio 177.

- > Dans la matrice, se reporter à ce folio : on y trouve la fiche détaillée des biens détenus par cet individu.
- > Repérer la parcelle recherchée, et, sur la même ligne, relever le n° de folio correspondant à la fiche du propriétaire suivant (colonne « porté à »).

1143 1177

NOMS, prénoms, professions et demeures des PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS.	Année de la mutation.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE						REVENU				RENOIS pour les MUTATIONS						
		De la section.	Du numéro du plan.	Des cantons ou lieux dits.	De la nature de la propriété.	PAR PARCELLE.			TOTAL.			CLASSES.		REVENU		Tiré de la page.	Porté à la page.			
						Arp.	Per.	Mèt.	Arp.	Per.	Mèt.	Par parcelle.	TOTAL.	fr.	c.			fr.	c.	
Jayet	1871		338	C. 1/1 à Comarin	Les bœufs	87	50		1	51	00	2	3	2	90	16	37	251	251	
Jayet			334	"	b. Bœufs	24	50					3			98			251	251	
			333	"	Maison	00								1	50			251	251	
			338	"	Sol	05	50					1		1	67			251	251	
			336	"	Verger	04	50					3			68			251	251	
			337	"	Enclosage	59	10					1	2		8	62			251	251

Exemple : ici, compte de Pierre Jayet au folio n° 177.  
Le folio du propriétaire suivant est le n° 251.

- > Se reporter à ce n° de folio soit dans la même matrice soit dans la matrice suivante.
- Et ainsi de suite, de folio en folio, pour les mutations suivantes.

RENOIS pour les MUTATIONS	
Tiré de la page.	Porté à la page.
251	251

## 2. Recherche d'origine de propriété si l'on dispose déjà d'un nom de propriétaire

- > Consulter directement la matrice de la période recherchée.
- > Puis procéder de la façon décrite ci-dessus (voir 1. / Consulter les registres, b \ les matrices).

## Attention !

- Suivant les périodes, les informations relatives aux **propriétés bâties et non bâties** peuvent être soit regroupées dans une même matrice soit inscrites dans deux matrices spécifiques.
- Les matrices de la période 1822 à 1881 comprennent en tête un document intéressant pour l'historien local : les « augmentations et diminutions ». On y trouve les constructions et destructions de maisons, les transformations de parcelles en chemins publics, etc.
- Les Archives départementales ne disposent pas de la génération de matrices 1882-1910 pour les propriétés bâties : contacter la commune pour toute recherche dans ces documents.
- Dans la matrice du XIX<sup>e</sup> siècle, au folio du dernier propriétaire de la parcelle, figurent deux n<sup>o</sup> séparés par une barre oblique (*par exemple, 518/103*) : le n<sup>o</sup> 518 correspond simplement au folio consulté ; le n<sup>o</sup> 103 indique le nouveau folio dans la matrice du XX<sup>e</sup> siècle.

# Lexique

**AC** – « addition de construction ».

**B** – abréviation pour « bâtie », renvoie à la matrice des propriétés bâties, pour les registres de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**CN** – « construction nouvelle ».

**Élévation** – étage de même surface.

**Mutation** – vente, acquisition, héritage, ...

**P** ou **p** – « partagée », indique que la parcelle a été divisée.

**RB** – « révision bâti », indique que la valeur servant de base à l'imposition de la propriété a été révisée.

**Rec** ou **rectif** – augmentation ou diminution de la surface de la parcelle, et par conséquent de la valeur imposable.

**VP** ou **DP** – « voie publique » ou « domaine public », utilisé lorsqu'une certaine surface de la parcelle a été consacrée à la voie publique, le plus souvent pour la construction d'une route. La superficie globale s'en trouve donc diminuée.